



AVIS DE SOLlicitATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° 04/26/ASMI/CSPH/DG/DRHMG/SDMG/SM/BPM DU 13 AOÛT 2026
POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DES
TRAVAUX DE VISITE DÉCENNALE ET DU BAREMAGE DES CIGARES I
ET II AU CENTRE EMBLISSEUR GPL DE BERTOUA

1. OBJET

Le Directeur Général de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour la présélection d'entreprises qualifiées en vue de la réalisation des travaux de visite décennale et du barémage des cigares I et II au Centre Emplisseur GPL de Bertoua.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations, objet du présent Avis de Sollicitation de Manifestation d'Intérêt, pourront notamment comprendre, sans s'y limiter :

- les travaux préparatoires et la mise en sécurité de la zone d'intervention ;
- la consignation et la mise hors service des cigares GPL I et II, conformément aux procédures de sécurité en vigueur ;
- les opérations de dégazage, de nettoyage interne et de préparation des réservoirs pour inspection ;
- les inspections visuelles internes et externes des cigares et de leurs accessoires ;
- les contrôles non destructifs (mesure d'épaisseur par ultrasons, ressuage, magnétoscopie ou tout autre contrôle approprié) ;
- le contrôle de l'état de corrosion, des soudures, des fonds, des piquages et des supports des réservoirs ;
- l'inspection, le contrôle et le cas échéant, les essais des accessoires de sécurité, notamment les soupapes, manomètres, jauges de niveau et autres équipements associés ;
- les essais réglementaires requis dans le cadre de la visite décennale, notamment les épreuves hydrauliques ou toute autre épreuve prescrite par la réglementation applicable ;
- les travaux de remise en état éventuellement nécessaire pour satisfaire aux exigences réglementaires avant la remise en service des équipements ;
- les opérations de barémage des cigares I et II conformément aux normes et procédures en vigueur ;
- l'établissement ou l'actualisation des tables de barémage des réservoirs ;
- la fourniture des certificats, procès-verbaux d'essais, rapports d'inspection et tout autre document réglementaire exigé pour la remise en exploitation des cigares ;

- la remise en service des équipements après validation des résultats des contrôles et essais ;
- toutes autres prestations connexe nécessaires à la bonne exécution des travaux dans le respect des normes de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent Avis est ouvert aux sociétés et aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience pour la réalisation des prestations sollicitées.

4. FINANCEMENT

Les prestations, objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt sont financés par le budget d'investissement de la CSPH, exercice 2026.

5. DEPOT DE MANIFESTATION D'INTERET

Les dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais, doivent être produits **en quatre (04) exemplaires, dont l'original et trois (03) copies marquées comme telles**, dans une enveloppe fermée et scellée ne portant ni cachet ni indication de l'identité du candidat. Ces documents doivent parvenir au Service des Marchés de la CSPH, porte 339 de l'immeuble abritant le siège de la CSPH à Yaoundé, téléphone 222 50 30 00, B.P. 501 au plus tard le **2.8 AOÛT 2026** à **10h**, heure locale, et porter les mentions suivantes :

AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
 N° **04** /26/ASMI/CSPH/DG/DRHMG/SDMG/SM/BPM DU **1.3 AOÛT 2026** POUR
LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX DE VISITE
DECENNALE ET DU BAREMAGE DES CIGARES I ET II AU CENTRE
EMPLISSEUR GPL DE BERTOUA

6. DUREE D'EXECUTION

La durée d'exécution des prestations est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

7. COMPOSITION DU DOSSIER

Au risque de voir son offre disqualifiée, le candidat doit présenter en deux (02) volumes, de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui feront l'objet de vérification :

Enveloppe A – Volume 1 : Dossier administratif

L'enveloppe A contiendra les documents suivants, en originaux ou en copies certifiées conformes, datant de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours :

- la déclaration d'intention de soumissionner timbrée et signée par le candidat ;

- b. l'accord de groupement (si association de plusieurs entreprises), spécifiant le mandataire le cas échéant ;
- c. le pouvoir du mandataire le cas échéant ;
- d. le pouvoir de signature, le cas échéant ;
- e. une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ;
- f. une attestation de domiciliation bancaire du Soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances du Cameroun ;
- g. une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP avec la référence à l'Appel d'Offres ;
- h. une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant mention de l'objet et références de l'Appel d'Offres et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse ;
- i. une attestation de conformité fiscale qui tient également lieu de justificatif de paiement de la patente, de certificat d'imposition et de bordereau de situation fiscale établie par les services compétents de la Direction des Impôts certifiant que le Soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours et timbrée ;
- j. une attestation d'immatriculation ;
- k. une copie certifiée du registre du commerce ;
- l. un plan de localisation certifié et en cours de validité.

Les pièces **b** et **c** ne sont à fournir que s'il y a association de plusieurs entreprises pour soumissionner et exécuter le marché ensemble.

Enveloppe B – Volume 2 : Offre technique

L'offre technique comprendra les informations et documents justifiant les références attestant l'exécution des contrats analogues :

B.1. Les renseignements sur les qualifications du Soumissionnaire :

Ses références justifiées par la réalisation au cours des dix (10) dernières années, d'au moins **trois (03) projets** d'envergure similaire : soit **une (01) mission** de barémage de réservoirs GPL ou hydrocarbures et au moins **deux (02) visites** décennales d'équipements sous pression dans un Centre Emplisseur. (Joindre les copies des premières et dernières pages des Marchés ou des Lettres-Commandes, les procès-verbaux de réception ou les certificats de bonne exécution) ;

B.2. La liste du personnel d'encadrement

Le candidat devra justifier de sa capacité à pouvoir mobiliser un personnel de maîtrise composé de :

❖ Un (01) Ingénieur de Génie Mécanique / Génie Industriel / Génie des procédés : le Chef de Mission

Le Chef de Mission doit avoir :

- soit, un diplôme de Génie Mécanique ou équivalent (BAC + 5), soit un diplôme de Génie Industriel (BAC + 5) ; soit un diplôme de Génie des procédés (BAC +

5) ;

- l'attestation d'inscription à l'Ordre des Ingénieurs du Cameroun (OIC) ;
- expérience professionnelle (à présenter dans un **Curriculum Vitae (CV)** avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans les inspections d'équipements sous pression ou d'installations pétrolières et gazières.

❖ **Un (01) Ingénieur de Génie Mécanique spécialisé en équipements sous pression**

Il doit avoir :

- un diplôme de Génie Mécanique ou équivalent (BAC + 5) ;
- l'attestation d'inscription à l'Ordre des Ingénieurs du Cameroun ;
- expérience professionnelle (à présenter dans un **Curriculum Vitae (CV)** détaillé) avoir au moins huit (08) ans d'expérience en inspection, maintenance ou expertise des réservoirs sous pression.

❖ **Un (01) Ingénieur en Métrologie spécialiste en barémage**

Il doit avoir :

- un diplôme d'ingénieur ou Master en métrologie ou équivalent (BAC + 5).
- l'attestation d'inscription à l'Ordre des Ingénieurs du Cameroun.
- expérience professionnelle (à présenter dans un **Curriculum Vitae (CV)** détaillé) avoir au moins cinq (05) ans d'expérience en barémage de réservoirs ou en métrologie industrielle.

❖ **Un (01) Ingénieur instrumentation**

Il doit avoir :

- un diplôme d'Ingénieur en Instrumentation (BAC + 5) ou équivalent (Electromécanique ou Automatismes) ;
- l'attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs du Cameroun ;
- expérience professionnelle (à présenter dans un **Curriculum Vitae (CV)** détaillé) avoir au moins cinq (05) ans d'expérience en contrôle des instruments et accessoires de sécurité.

❖ **Un (01) Expert en Contrôles Non Destructifs (CND)**

Il doit avoir :

- un diplôme d'Ingénieur des travaux ou Technicien supérieur en Maintenance Industrielle ou équivalent (BAC + 3).
- titulaire d'une certification en Contrôles Non Destructifs (COFREND, ISO 9712, ASNT, ou équivalent) de niveau minimum II.
- expérience professionnelle (à présenter dans un **Curriculum Vitae (CV)** détaillé) avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans les contrôles non destructifs des équipements sous pression.

❖ **Un (01) Responsable Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement (QHSE)**

Ce Responsable doit avoir :

- un diplôme (licence ou Master) en Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (BAC + 3 minimum) ou équivalent.
- expérience professionnelle (à présenter dans un **Curriculum Vitae (CV)** détaillé) avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine environnemental.

❖ **Un (01) Technicien Supérieur en Génie Mécanique**

Le Laborantin doit avoir :

- un BTS ou une licence professionnelle en Génie Mécanique ou équivalent (BAC + 2 minimum) ;
- Expérience professionnelle (à présenter dans un **Curriculum Vitae (CV)** détaillé) avoir au moins trois (03) ans d'expérience en inspection, contrôle des installations dans un centre emplisseur de GPL, ou un dépôt pétrolier.

B.3. Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le candidat doit justifier de la possession en propre à l'entreprise ou en location possible ou sous engagement de mise à disposition, de moyens matériels ci-après :

❖ **Equipements de Contrôles Non Destructifs (CND)**

Justifier de la possession d'au moins :

- un (01) **appareil de mesure d'épaisseur** par ultrasons ;
- un (01) **détecteur de défauts** par ultrasons ;
- un (01) **kit de ressuage** ;
- un (01) **appareil de magnétoscopie**.

❖ **Equipements de Métrologie et de Barémage**

Justifier de la possession de :

- rubans métalliques étalonnées ;
- niveau électronique ou niveau laser ;
- un (01) télémètre laser ;
- un (01) logiciel de calcul des tables de barémage.

❖ **Moyens logistiques et sécurité industrielle**

Justifier d'au moins :

- deux (02) **véhicules utilitaires** ;
- un (01) ordinateur portable ;
- un (01) détecteur multigaz ;
- quelques **Equipements de Protection Industrielle (EPI)**.

Il est à noter que cette liste du matériel n'est pas exhaustive. Il s'agit du matériel essentiel et obligatoire requis. Cela ne dispense pas le candidat d'avoir tous les autres équipements nécessaires à la réalisation parfaite des prestations.

Selon le mode d'acquisition, les potentielles pièces justificatives à joindre sont :

- ❖ En possession propre de l'entreprise :
 - copies de cartes grises des engins ;
 - factures d'acquisition ;
 - photos des équipements.
- ❖ En location : contrats de location accompagné des photos des équipements y relatifs.
- ❖ Engagement de mise à disposition : attestations de mise à dispositions accompagné des photos des équipements y relatifs.

Les équipements de mesure et d'essais devront être accompagnés de certificats d'étalonnage en cours de validité délivrés par un organisme compétent.

B.4. Organisation et méthodologie sommaire

La méthodologie de travail doit être organisée de la manière suivante :

- ❖ Compréhension de la mission : décrire les objectifs, les contraintes et les exigences technique de la visite décennale et du barémage des cigares GPL.
- ❖ Organisation proposée : présenter l'organisation de l'équipe, de la répartition des responsabilités et des moyens mobilisés pour assurer la bonne exécution des prestations.
- ❖ Planning prévisionnel : proposer un calendrier d'exécution indiquant les principales étapes de la mission ainsi que les délais de réalisation des prestations.

B.5. Capacité financière

Des documents justifiant l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières permettant de financer le Marché (production d'une attestation de capacité financière certifiée confirmant la disponibilité des financements – d'un montant supérieur ou égale à **dix-huit millions (18 000 000) de francs CFA**, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

B.6. Déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste non seulement qu'il n'a pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics.

8. CRITERES D'EVALUATION

La qualité des offres techniques sera évaluée sur la base des critères suivants :

A. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- **A l'analyse des pièces administratives :**
 - a) absence ou non-conformité ou non production d'une pièce du dossier administratif après le délai de 48 heures accordé au soumissionnaire ;

b) fausse déclaration ou pièce falsifiée.

• **A l'analyse de l'offre technique :**

- a) dossier technique incomplet ou non conforme aux prescriptions du présent avis ;
- b) ne pas avoir obtenu **au moins 70/100** à l'issue de l'analyse technique ;
- c) fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- d) absence dans l'offre technique d'un document justifiant l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières permettant de financer le Marché (production d'une attestation de capacité financière certifiée confirmant la disponibilité des financements – d'un montant supérieur ou égale à **dix-huit millions (18 000 000) de francs CFA**, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ;
- e) absence dans l'offre technique d'une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste non seulement qu'il n'a pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics.

B. Critères essentiels

La qualité des offres techniques sera évaluée sur la base des critères suivants :

N°	DESIGNATION	Points
1	Présentation générale des offres	05
2	Références des candidats pour des missions similaires : au moins trois	30
2.1	Référence 1	
2.2	Référence 2	
2.3	Référence 3	
3	Qualifications et expériences du personnel d'encadrement	40
4	Moyens logistiques, techniques et matériels	15
5	Méthodologie et organisation du travail	10
	Total	100

Seuls les candidats ayant totalisé une note supérieure ou égale à 70 % à l'issue de l'évaluation des offres techniques seront pré-qualifiés.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Directeur des Ressources Humaines et des Moyens Généraux de la CSPH, Tél : 2 22 50 30 00 / 222 50 30 10 ; B.P : 501 Yaoundé, Fax 222 50 30 05 / 222 50 30 03. Email contact@csph.cm.

10. PUBLICATION DES RESULTATS

Le Directeur Général de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures publiera par voie de communiqué officiel, la liste des candidats présélectionnés à qui il adressera le Dossier d'Appel d'Offres relatif à la réalisation des prestations requises. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un candidat n'implique aucune obligation de la part de la CSPH de l'inclure dans la liste restreinte.

Yaoundé, le **13 AOÛT 2026**



LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Okie Johnson Ndoh
Inspecteur d'Etat